

CONSEIL DE LA FORMATION

2022

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE FORMATION À DISTANCE

Merci de renvoyer ce dossier complet au service Formation de votre agence départementale de Chambre de Métiers et de l'Artisanat

DEMANDE DE FINANCEMENT D'UNE ACTION DE FORMATION A DISTANCE

			LE	DEM	ANDEUR						
Dénomination											
Adress	se										
Code Postal		V									
Téléphone				Fax							
Statut Juridique			Cou		ourriel						
N° RM											
LE STAGIAIRE											
M, Mme,	Nom, į	prénom					Date de naissance				
STATUT	- <i>/</i>	Artisan*	tisan* Micro-entrepre non salarié*		□ Conjoint collaborateur *		□ Aux *	iliaire de famille			
* ATTENTION : Le critère déterminant de l'éligibilité du stagiaire TNS est son inscription au Répertoire des Métiers ou le fait que l'entreprise cotise pour lui au régime prévoyance-vieillesse ou maladie des travailleurs non-salariés.											
			L'ORGAN	ISME [DE FORMAT	ION					
Nom											
Adresse											
Code Postal				Ville							
Téléphone				N° existence							
Statut Juridique				Responsable							
			L'ACTI	ON DE	E FORMATIC)N					
Intitulé											
Adresse du stage											
Date de début		Date de fin					Nombre d'heures				
Votre entrep	rise est-e	lle assuje	ttie à la TVA ? 🗌 d	oui 🗌 r	non						
		LE BUDG	ET PREVISIONNEI	_GLOB	AL DE L'ACTI	ION DE FO	RMATION				
			DEF	PENSES	HORS TAXE						
Frais de formation								€			
TOTAL DEPENSES								€			
Tous les rens	eigneme	ents porté	s sur ce document	sont c	ertifiés exacts	et conforn	nes				
Fait à			le								

Page 2 / 4

Signature et cachet du demandeur

DOCUMENTS A FOURNIR

L'acceptation du financement des formations est subordonnée aux conditions suivantes :

- Toute demande de financement doit être communiquée avant le démarrage du stage, le cachet de la Poste faisant foi.
- Après un refus du FAFCEA, à compter de la date d'émission de son courrier, le délai de réception de la demande de prise en charge adressé au Conseil de la Formation est de un mois.
- Le dossier de demande de financement doit comprendre les documents suivants :

Selon votre statut,	PERSONNES ELIGIBLES INSCRITES EN REGION CENTRE VAL DE LOIRE					
vous fournissez les éléments indiqués d'une croix	Chef d'entreprise Gérant majoritaire	Micro- entrepreneur	Conjoint Collaborateur	Conjoint associé ou auxiliaire familial		
L'imprimé « <u>demande de financement</u> » dûment complété, daté et signé.	X	X	X	X		
Le <u>devis de la formation</u> et/ou la <u>convention</u> <u>de formation</u>	X	X	X	X		
Le <u>programme</u> de la formation (1)	X	X	X	X		
Justificatif d'inscription au Répertoire des Métiers (<u>extrait RM</u>) (- 3 mois)	X	X	X			
Attestation de droit à la formation (CFP) à télécharger https://www.secu-independants.fr/	X	X	X	X		
Déclaration URSSAF (-6 mois) justifiant d'une déclaration de CA>0€ au cours des 12 mois précédant la demande de prise en charge		X				

Les gérants minoritaires de SARL, les présidents de conseil d'administration et directeurs généraux de société anonyme, les présidents de SAS ou de SASU doivent s'adresser à leur opérateur de compétences, pour faire valoir leurs droits à la formation https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco

(1) Le <u>programme</u> de la formation à distance doit préciser :

- La nature des travaux demandés aux stagiaires et le temps estimé pour les réaliser,
- Les modalités de suivi et l'évaluation spécifiques aux séquences de formation ouverte ou à distance,
- Les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance pédagogiques et techniques mis à disposition du stagiaire,
- Les compétences et qualifications des personnes chargées d'assister le bénéficiaire de la formation;
- Les modalités techniques selon lesquelles le stagiaire est accompagné ou assisté, les périodes et les lieux mis à sa disposition pour s'entretenir avec les personnes chargées de l'assister ou les moyens dont il dispose pour contacter ces personnes,
- Les délais dans lesquels les personnes en charge de son suivi sont tenues de l'assister en vue du bon déroulement de l'action, lorsque cette aide n'est pas apportée de manière immédiate.

La décision de valider ou non la demande de financement signifiée par le service formation de la CMA, agissant sous l'autorité de la Présidente de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région, dans le respect des critères arrêtés par le Conseil de la Formation.

Le montant du financement est communiqué au demandeur après instruction du dossier. En cas de report de la formation sur l'année suivante, une nouvelle demande doit être faite.

ATTENTION : Il ne peut y avoir de co-financement par ailleurs.

CHAMP D'APPLICATION

• Personnes éligibles inscrites en Région Centre – Val de Loire

♦ Les chefs d'entreprises
 ♦ Les auxiliaires familiaux
 ♦ Les micro-entreprises

Actions concernées (cf. liste des priorités du Conseil de la Formation Centre–Val de Loire en annexe)

\$\text{Les actions de type qualifiante de l'artisanat}

Les actions interprofessionnelles de type gestioninformatique, commercial, RH, développement personnel Les actions relatives à la formation et à l'accompagnement des créateurs/repreneurs d'entreprise

FINANCEMENT 2022

Taux de prise en charge : se référer à l'annexe

Le Conseil de Formation se réserve le droit de modifier les règles de prise en charge à tout moment au vu des disponibilités financières.

VOS AGENCES DE DEPARTEMENT

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Cher

15 rue Henri Dunant - CS 80345 18023 BOURGES CEDEX

02 46 59 15 05 - 02 46 59 15 03 formation-continue.18@cma-cvl.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Eure-et-Loir

24 Boulevard de la Courtille – 28000 CHARTRES

Centre de formation

Rue Charles Isodore Douin – CS 30819 28008 CHARTRES CEDEX

02 36 25 31 05

formation-continue.28@cma-cvl.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire

36-42 Route de Saint-Avertin - CS 50412 37204 TOURS CEDEX 3

02 47 25 24 36 - 02 47 25 24 29 formation-continue.37@cma-cvl.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher

16 Rue de la Vallée Maillard 41018 BLOIS CEDEX 02 54 56 65 67

formation-continue.41@cma-cvl.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Indre

31 Rue Robert Mallet-Stevens – BP 296 36006 CHATEAUROUX CEDEX

02 54 08 80 03

formation-continue.36@cma-cvl.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loiret

28 Rue du Faubourg de Bourgogne – CS 22249 45012 ORI FANS CEDEX 1

Institut des Métiers et de l'Artisanat

44 rue du Faubourg de Bourgogne – 45000 ORLEANS

02 38 62 18 54

formation-continue.45@cma-cvl.fr